

L'hon. John C. Munro (ministre du Travail): Oui, monsieur l'Orateur; le Bureau de la main-d'œuvre féminine de mon ministère mène ces enquêtes et signale ces faits au public canadien. Nous envoyons ensuite les résultats des enquêtes aux autorités provinciales, dans l'espoir que leurs mesures législatives, conjuguées aux dispositions du Code fédéral du travail, permettront de corriger la situation. Le député sait bien que les normes du travail relèvent des provinces, dans la grande majorité des cas. Nous étudierons cette question à la prochaine conférence fédérale-provinciale des ministres du Travail.

* * *

LA FONCTION PUBLIQUE

L'APPARENTE DISCRIMINATION À L'ÉGARD DES FEMMES— LES MESURES ENVISAGÉES

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): J'ai une question supplémentaire pour le président du Conseil du Trésor. Comme le dixième de la main-d'œuvre en général, ainsi que la totalité des fonctionnaires, sont embauchés par le gouvernement fédéral, comme le dernier rapport de la Commission de la Fonction publique signale que 69 p. 100 des femmes, en regard de 20 p. 100 seulement des hommes employés par l'État gagnent moins de \$7,500, et comme 1 p. 100 seulement de tous les postes de commande sont occupés par des femmes, le ministre nous dirait-il ce qu'il fait pour remédier à la situation?

[Français]

L'hon. Jean Chrétien (président du Conseil du Trésor): Monsieur le président, comme les honorables députés le savent, il existe à la Commission du service public une section spéciale qui traite de ce problème. Je pense qu'il s'est fait des progrès considérables au cours des dernières années, mais il faudra continuer à essayer d'augmenter le nombre de femmes qui sont au service de la Fonction publique.

* * *

[Traduction]

LES DROITS DE L'HOMME

LA PRÉSENTATION DE LA MESURE RELATIVE À UNE COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Une question au premier ministre suppléant. En octobre dernier, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social avait annoncé qu'une mesure législative visant à créer une commission des droits de l'homme chargée entre autres, d'éviter toute injustice en raison du sexe dans le domaine de l'emploi serait présentée avant la fin de 1974. Le premier ministre suppléant pourrait-il nous dire pourquoi, alors que 1975 est déjà pas mal entamée, on n'a même pas encore saisi le Chambre de la première lecture d'un tel bill?

L'hon. Mitchell Sharp (premier ministre suppléant): Le cabinet étudie actuellement le bill sous forme de projet. Il se révèle d'une extrême complexité ce qui explique le retard, et non le manque d'empressement du gouvernement à le présenter.

Questions orales

[Français]

LE TRANSPORT AÉRIEN

LA DATE DE L'INSTALLATION D'UN NOUVEL APPAREIL DE RADAR À VAL-D'OR

M. Armand Caouette (Villeneuve): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre des Transports.

À la suite de la récente rencontre que j'ai eue avec le ministre mardi dernier concernant le problème que pose la navigation aérienne à l'aéroport de Val-d'Or, depuis le départ des Forces armées, le ministre pourrait-il nous dire si un radar sera remis en service à cet aéroport, car le problème est extrêmement urgent et doit être réglé le plus tôt possible pour la sécurité des usagers de la voie aérienne?

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): J'ignore, monsieur l'Orateur, si un nouveau radar sera installé à Val-d'Or, mais je sais que mon ministère étudie la possibilité de se procurer des aides à la navigation aérienne plus à jour, de façon que la navigation aérienne soit plus sûre dans la région.

M. Caouette (Villeneuve): Je désire poser une question supplémentaire, monsieur le président.

À la suite de la réponse du ministre, vu le danger d'accident que présente l'absence d'un tel radar à l'aéroport, quand il y a du brouillard, le ministre pourrait dire quand les instruments susmentionnés seront installés?

M. Marchand (Langelier): La seule chose que je peux dire, monsieur l'Orateur, c'est que mon ministère est à faire enquête à ce sujet et me fera un rapport éventuellement.

* * *

● (1420)

[Traduction]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA CONFÉRENCE SUR LE DROIT DE LA MER—EN CAS D'ÉCHEC, LA POSSIBILITÉ DE POURPARLERS AVEC LES PAYS FAVORABLES AU CONCEPT DE LA ZONE ÉCONOMIQUE

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Monsieur l'Orateur, ma question est supplémentaire à celle qu'a posée le chef de l'opposition il y a un instant. Je l'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Comme la Conférence du droit de la mer ne peut être couronnée de succès autrement que par une convention fondée sur le concept de la zone économique accompagné de celui du patrimoine commun de l'humanité—concept qui, manifestement, n'a pas été reconnu—le gouvernement a-t-il l'intention d'attendre que cette question soit débattue de nouveau lors de la prochaine Conférence du droit de la mer prévue pour l'an prochain, ou des discussions bilatérales auront-elles lieu avec les États-Unis et les autres pays qui acceptent le concept de la zone économique, dans l'espoir que le Canada puisse prendre des mesures unilatérales sans tarder pour protéger ses ressources marines et minérales sur le plateau continental?